



MAIRIE DE PROPRIANO
6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO
T. 04.95.76.00.44

Propriano, le 27 février 2024

ARRETE N° 2024- 010

INTERDICTION DE STATIONNEMENT LE
MERCREDI 28 FEVRIER 2024 DE 8H00 A 13H00

Le Maire de la Commune de Propriano ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

Vu le Code de la Route, article R.37-1 ;

Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;

Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;

Vu la demande de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo, afin d'effectuer des travaux d'inspection et d'hydrocurage des réseaux, sis Rue Jean-Donat Leandri - 20110 Propriano.

ARRETE

-Article 1^{er} : En raison des dits travaux entrepris par la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo (CCSVT), **le stationnement sera interdit aux emplacements signalés dans la Rue Jean-Donat Leandri, le mercredi 27 février 2024, de 8h00 à 13h00.**

-Article 2 :

-Article 3 : En raison des dits travaux entrepris par la CCSVT, **la circulation sera interdite Rue Jean-Donat Leandri, de l'angle de la Rue de la Miséricorde à l'angle de la Rue Martin Joseph Sorba. La CCSVT est chargée de mettre en place les dispositifs de balisage nécessaires pour garantir la sécurité afférente à ces dits travaux le mercredi 27 février 2024, de 8h00 à 13h00, ainsi qu'une signalétique de déviation temporaire.**

-Article 3 : Les différents panneaux de signalisation d'interdiction de stationnement et les barrières seront posés par les services techniques de la CCSVT.

La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.

-Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

-Article 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Propriano, est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Propriano, le 27 février 2024
Le conseiller municipal délégué



Jean-Baptiste OLLANDINI